



N° de résolution
ou annotation

2022-07-166

2022-07-167

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 18 juillet 2022 à 19 heures à la Salle municipale.

SONT PRESENTS.ES : Mmes Patricia René, Chantale Thivierge et Émilie Legras conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Guillaume Giroux et Sylvain Garant conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme Francine Drouin, mairesse. Sont également présents MM. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier, et M. Alain Paré, secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élus.es présents.es à la séance et adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et présences
2. Nomination du secrétaire de l'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement 2022-247 – Règlement sur la gestion contractuelle
5. Modification des heures de collecte des matières résiduelles et des matières recyclables
6. Résolution visant à autoriser M. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier, à signer divers documents au nom de la Municipalité
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

2. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE le mandat de M. Alain Paré a été prolongé jusqu'au 26 août 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Patricia René et résolu unanimement, de nommer M. Alain Paré secrétaire d'assemblée de la séance extraordinaire de ce jour. **ADOPTÉ.**

3. IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour. **ADOPTÉ.**

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-247 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE la Municipalité désire mettre à jour sa *POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE* actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 du Code municipal (ci-après appelé « C.M. »), a été remplacé le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, et que la Politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 du Code municipal prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 935 du C.M.;

ATTENDU QU' en conséquence, l'article 936 du C.M. (appel d'offre sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent *REGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE* numéro 2022-247 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de *REGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE* numéro 2022-247 a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 juillet 2022;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier en poste le 4 juillet 2022 a précisé que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seul de la dépense d'un contrat qu ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 935 du C.M. ce seuil étant, depuis le 13 août 2020, de 105 700 \$, et pourra être modifié ultérieurement suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens;



2022-07-168

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu copie du *REGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE* NUMERO 2022-247 lors de son dépôt et de l'avis de motion su 4 juillet 2022, qu'ils ont eu l'opportunité de le commenter, et qu'ils dispensent le secrétaire d'en faire lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le règlement 2022-247 - *RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE*. **ADOPTÉ.**

5. MODIFICATION DES HEURES DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

M. Guillaume Giroux étant à l'emploi de Sanitaire Fortier, se retire des discussions.

ATTENDU QUE le contrat liant Sanitaire Fortier à la Municipalité, permet la collecte des matières résiduelles et des matières recyclables entre 6 heures et 19 heures;

ATTENDU QU' en raison de la difficulté de recrutement de main d'œuvre, Sanitaire Fortier demande à la Municipalité l'autorisation de modifier les heures de collecte des matières résiduelles et des matières recyclables;

2022-07-169

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser la collecte des matières résiduelles et des matières recyclables par Sanitaire Fortier entre 4 heures du matin et 20 heures. **ADOPTÉ.**

6. RÉOLUTION VISANT À AUTORISER M. ALEXANDRE CARON, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER, À SIGNER DIVERS DOCUMENTS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU la fin du mandat de M. Alain Paré à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QU' à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, M. Alexandre Caron a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il entrera en fonction le 18 juillet 2022.

2022-07-170

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER M. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents au nom de la Municipalité, et d'accéder dans le cadre de ses fonctions au site suivant :

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), incluant le PGAMR. **ADOPTÉ.**

ATTENDU la fin du mandat de M. Alain Paré à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QU' à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, M. Alexandre Caron a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il entrera en fonction le 18 juillet 2022.

2022-07-171

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER M. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents au nom de la Municipalité, et d'accéder dans le cadre de ses fonctions au site suivant :

- Service électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). **ADOPTÉ.**

ATTENDU la fin du mandat de M. Alain Paré à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QU' à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, M. Alexandre Caron a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il entrera en fonction le 18 juillet 2022.

2022-07-172

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER M. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents au nom de la Municipalité, et d'accéder dans le cadre de ses fonctions au site suivant :



N° de résolution
ou annotation

2022-07-173

- Service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). **ADOPTÉ.**

ATTENDU la fin du mandat de M. Alain Paré à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, M. Alexandre Caron a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il entrera en fonction le 18 juillet 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER M. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents au nom de la Municipalité, et d'accéder dans le cadre de ses fonctions au site suivant :

- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ). **ADOPTÉ.**

ATTENDU la fin du mandat de M. Alain Paré à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, M. Alexandre Caron a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il entrera en fonction le 18 juillet 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER M. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents au nom de la Municipalité, et d'accéder dans le cadre de ses fonctions au site suivant :

- Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). **ADOPTÉ.**

ATTENDU la fin du mandat de M. Alain Paré à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, M. Alexandre Caron a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il entrera en fonction le 18 juillet 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER M. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents au nom de la Municipalité, et d'accéder dans le cadre de ses fonctions au site suivant :

- clicSEQUR Entreprise. **ADOPTÉ.**

ATTENDU la fin du mandat de M. Alain Paré à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, M. Alexandre Caron a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il entrera en fonction le 18 juillet 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER M. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents au nom de la Municipalité, et d'accéder dans le cadre de ses fonctions au site suivant :

- clicSEQUR Entreprise. **ADOPTÉ.**

ATTENDU la fin du mandat de M. Alain Paré à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, M. Alexandre Caron a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il entrera en fonction le 18 juillet 2022.

2022-07-174

2022-07-175

2022-07-176

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

060

2022-07-177

D'AUTORISER M. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents au nom de la Municipalité, et d'accéder dans le cadre de ses fonctions au site suivant :

- clicSEQUR Entreprise. **ADOPTÉ.**

ATTENDU la fin du mandat de M. Alain Paré à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, M. Alexandre Caron a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il entrera en fonction le 18 juillet 2022.

2022-07-178

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER M. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents au nom de la Municipalité, et d'accéder dans le cadre de ses fonctions au site suivant :

- Service Canada – Relevé d'emploi,
- Service en ligne du gouvernement du CANADA (SELSC), et
- Emploi d'été Canada. **ADOPTÉ.**

ATTENDU la fin du mandat de M. Alain Paré à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, M. Alexandre Caron a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il entrera en fonction le 18 juillet 2022.

2022-07-179

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER M. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents au nom de la Municipalité, et d'accéder dans le cadre de ses fonctions au site suivant :

- Emploi Québec. **ADOPTÉ.**

ATTENDU la fin du mandat de M. Alain Paré à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, M. Alexandre Caron a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il entrera en fonction le 18 juillet 2022.

2022-07-180

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER M. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents au nom de la Municipalité, et d'accéder dans le cadre de ses fonctions au site suivant :

- Service Canada – Relevé d'emploi,
- Service en ligne du gouvernement du CANADA (SELSC), et
- Emploi d'été Canada. **ADOPTÉ.**

ATTENDU la fin du mandat de M. Alain Paré à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, M. Alexandre Caron a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il entrera en fonction le 18 juillet 2022.



2022-07-181

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER M. Alexandre Caron, directeur général et greffier- trésorier à signer tous les documents au nom de la Municipalité, et d'accéder dans le cadre de ses fonctions au site suivant :

- Réseau Biblio. **ADOPTÉ.**

ATTENDU la fin du mandat de M. Alain Paré à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, M. Alexandre Caron a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il entrera en fonction le 18 juillet 2022.

2022-07-182

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER M. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents au nom de la Municipalité, et d'accéder dans le cadre de ses fonctions au site suivant :

- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). **ADOPTÉ.**

ATTENDU la fin du mandat de M. Alain Paré à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, M. Alexandre Caron a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il entrera en fonction le 18 juillet 2022.

2022-02-183

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER M. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents au nom de la Municipalité, et d'accéder dans le cadre de ses fonctions au site suivant :

- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Registraire des entreprises (NEQ), et autres services. **ADOPTÉ.**

ATTENDU la fin du mandat de M. Alain Paré à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, M. Alexandre Caron a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il entrera en fonction le 18 juillet 2022.

2022-07-184

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER M. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents au nom de la Municipalité, et d'accéder dans le cadre de ses fonctions au site suivant :

- Agence du revenu du Canada (ARC) – Office de la propriété intellectuelle du Canada – Numéro d'entreprise Canada. **ADOPTÉ.**

ATTENDU la fin du mandat de M. Alain Paré à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, M. Alexandre Caron a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il entrera en fonction le 18 juillet 2022.

2022-07-185

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER M. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents au nom de la Municipalité, et d'accéder dans le cadre de ses fonctions au site suivant :

- Agence du revenu du Canada (ARC) – Office de la propriété intellectuelle du Canada – Numéro d'entreprise Canada. **ADOPTÉ.**



2022-07-186

N° de résolution
ou annotation

2022-07-187

ATTENDU la fin du mandat de M. Alain Paré à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du 4 juillet 2022, M. Alexandre Caron a été nommé directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et qu'il entrera en fonction le 18 juillet 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement ce qui suit :

D'AUTORISER M. Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents au nom de la Municipalité auprès de la Caisse Desjardins de la Région de Thetford, et d'obtenir tous les accès requis à la réalisation des opérations électroniques de Desjardins. **ADOPTÉ.**

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, **il est proposé** par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h45. **ADOPTÉ.**

« Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Francine Drouin, mairesse

Alain Paré, secrétaire d'assemblée



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

